



Paris, le 1^{er} février 2021

Négociation Collective : un dialogue de sourd au niveau national

La semaine dernière, deux séances plénières se sont tenues à GRDF. La première portait sur le « Travail à Distance » et la seconde sur les Mesures Salariales.

L'intersyndicale CGT, CFE Energies, CFDT et FO de GRDF a dressé un triste bilan sur l'absence de prise en considération des remarques et avancées formulées dans chacune des séances en bilatérales.

Sur l'accord « Travail à Distance », même si on peut considérer que chacune des Organisations Syndicales Représentatives ne portent pas les mêmes attentes, des points de convergence existent bien entre elles sur l'indemnisation du TAD ; que ce soit sur la prime d'installation ou sur les préconisations URSSAF sur les frais inhérents au télétravail.

Sur les mesures salariales 2021, le DRHT en charge des négociations, pointe des résultats 2020 en deçà des prévisions et fait preuve de catastrophisme au regard de la RE 2020 pour annoncer des taux d'avancements au choix et de promotion en deçà de l'accord 2020.

Le dialogue social 2021 étant dans la continuité de celui vécu en 2020, l'intersyndicale vient d'interpeller le nouveau Directeur Général Délégué afin de ramener ses négociateurs à la raison.

CGT, CFE Energies, CFDT et FO de GRDF ont pris la décision de mettre en suspend le dialogue social et ont décidé de ne plus siéger dans les IRP, les CSP, les différentes réunions de négociation ou de concertations du national au local. Les représentants des Organisations Syndicales Représentatives ne siégeront que pour assurer la défense des salariés dans les Commission de Discipline mais aussi dans les réunions traitant de la crise sanitaire.

Par ce communiqué, les Organisations Syndicales Représentatives demandent aux salariés de s'informer via leurs tracts qui seront diffusés par chacune d'entre elles, de rester vigilants tout en se mobilisant pour gagner de réelles avancées sur ces deux dossiers.